



<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</p> <p>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p>	Title – Titre Un examen complet de la mise en œuvre du Règlement sur les systèmes de stockage	
	EC Bid Solicitation No./ N° de la demande de soumissions EC 5000063226	Amendment No. - N° de modif. 001
	Date of Solicitation Amendment (YYYY-MM-DD) – Date de modification de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2022-05-05	
	Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) at – à 2:00 P.M. on – le 2022-05-30	Time Zone – Fuseau horaire EST
	F.O.B – F.A.B See herein / Voir ci-après	
	Address Enquiries to - Adresser toutes questions à Teresa Olson	
	Email Address – Adresse courriel teresa.olson@ec.gc.ca	
	Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) See Herein/ Voir ci-après	
	Destination of Services / Destination des services See Herein/ Voir ci-après	
	Security / Sécurité CETTE EXIGENCE CONTIENT DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ.	

La présente modification n° 001 à la demande de soumissions n° 5000063229 est produite pour répondre aux questions suivantes et modifier la demande de soumissions.

Réponses (R) aux questions (Q) :

- Q1 :** TO1 fait référence à l'industrie des équipements pétroliers/électriques/chimiques dans le critère technique obligatoire, mais dans la préparation de l'offre, on fait référence au fait d'avoir un diplôme de génie mécanique. Un diplôme en génie mécanique est-il acceptable?
- R1 :** Veuillez consulter la modification apportée à TO1 ci-dessous. Le soumissionnaire doit inclure un ingénieur sénior ayant l'un des diplômes suivants : génie pétrolier, génie électrique, génie chimique ou génie mécanique.
- Q2 :** Le TO3 indique que la catégorie est celle d'un ingénieur intermédiaire; toutefois, un diplôme ou une attestation d'études collégiales d'une institution reconnue est acceptable. ECCC considérerait-il qu'un technicien ou un technologue ayant plus de 10 ans d'expérience dans le domaine des circuits de carburant comme acceptable dans la catégorie intermédiaire?
- R2 :** Veuillez consulter les modifications ci-dessous.
- Q3 :** Pour TO2, il est noté qu'il n'y a pas d'évaluation cotée pour la ressource indiquée. Cette ressource doit-elle faire l'objet d'une évaluation ou doit-elle être simplement acceptée?
- R3 :** TO2 fait partie des critères techniques obligatoires. Si un soumissionnaire ne fournit pas une ressource conformément à TO2, l'offre sera déclarée non recevable.
- Q4 :** Les personnes doivent-elles avoir une habilitation de sécurité avant la soumission, ou peuvent-elles l'obtenir après l'attribution du contrat?
- R4 :** Conformément à l'article 6.1 de la demande de soumissions, les exigences en matière de sécurité doivent être satisfaites avant l'attribution du contrat.
- Q5 :** Pour les critères techniques cotés par points, y a-t-il une limite de pages pour les TC1, TC2 ou TC3?
- R5 :** Il n'y a pas de limite de pages pour les TC1, TC2 ou TC3.
- Q6 :** L'annexe « A » contient une quantité importante de travail et certaines tâches, comme les tâches 4.2 et 4.3, peuvent varier considérablement en termes d'effort, mais il est noté que le budget est limité à 100 000 \$. ECCC réexaminerait-il la limite budgétaire si elle était insuffisante pour mener à bien toutes les tâches énumérées? Ou bien ECCC réviserait-il l'étendue des travaux pour respecter la limite budgétaire?
- R6 :** Les soumissionnaires sont priés de soumettre une proposition répondant à toutes les exigences de la demande de soumissions, y compris la limite budgétaire.

- Q7 :** Dans l'annexe « B », paragraphe 2.1, il est indiqué que « le contrat ne doit pas dépasser \$ à déterminer ». Il y a plusieurs sections de l'annexe B dont les références sont \$ à déterminer. Est-ce exact?
- R7 :** Ces prix doivent être déterminés en fonction des conditions de la demande de soumissions et de la proposition du soumissionnaire le mieux classé. Ces références seront complétées lors de l'attribution du contrat selon la proposition du soumissionnaire retenu.
- Q8 :** Est-il possible de prolonger la date de clôture de cette demande de propositions de deux semaines, jusqu'au 30 mai?
- R8 :** Oui, veuillez vous reporter à la modification ci-dessous.
- Q9 :** En ce qui concerne les certifications, permis et diplômes d'ingénieurs demandés dans la section TO – devons-nous les inclure dans la Section I : Soumission technique ou dans la Section III : Attestations en vertu de la partie 5.2.2 ?
- R9 :** Veuillez les inclure dans la Section I : Soumission technique.
- Q10:** Si une ressource comme gestionnaire de projet est répertoriée sous TC4, TC5 ou TC6, devons-nous fournir un CV avec un maximum de cinq pages par ressource ou par catégorie? Par exemple, si une personne est répertoriée en tant que gestionnaire de projet et une autre ressource, peut-il y avoir 10 pages?
- R10 :** Selon la page 15 de 38, *Pas plus d'un CV doit être fourni pour chaque ressource proposée*. Si une personne représente un gestionnaire de projet et une autre ressource proposée, elle peut avoir jusqu'à cinq pages pour le gestionnaire de projet et cinq pages pour la deuxième ressource proposée.

La demande de soumissions n° 5000063226 est modifiée comme suit :

1. Sur la première page de la demande de soumissions, à Clôture de la demande de soumissions :

SUPPRIMER : le 2022-05-16

INSÉRER : le 2022-05-30

2. **À PIÈCE JOINTE 1 A LA PARTIE 4, CRITÈRES OBLIGATOIRES ET CRITÈRES TECHNIQUES ÉVALUÉS PAR POINTS**, sous **Notation des critères techniques obligatoires :**

SUPPRIMER :

N° d'exigence	Critère technique obligatoire / Exigence	Instructions pour la préparation des soumissions
TO1	Le soumissionnaire doit inclure un ingénieur (ing.) – titulaire d'un permis d'ingénieur, sénior dans l'équipe du projet, avec au moins 12 ans d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date	Le soumissionnaire doit joindre une copie de son permis d'ingénieur (ing.) à sa soumission et démontrer l'expérience pertinente dans l'une des

	d'affichage de la demande de soumissions en tant que titulaire d'un permis d'ingénieur dans l'industrie des équipements pétroliers, mécanique, électrique/chimique.	disciplines de génie comprenant le génie mécanique ou le génie électrique dans son CV.
--	---	--

INSÉRER :

N° d'exigence	Critère technique obligatoire / Exigence	Instructions pour la préparation des soumissions
TO1	Le soumissionnaire doit inclure un ingénieur (ing.) titulaire d'un permis d'ingénieur, sénior dans l'équipe du projet, avec au moins 12 ans d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'affichage de la demande de soumissions en tant que titulaire d'un permis d'ingénieur dans l'industrie des équipements pétroliers, mécaniques, électriques/chimiques.	Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants : – une copie du permis d'ingénieur de la ressource; – une copie de l'un des diplômes suivants : génie pétrolier, génie électrique, génie chimique ou génie mécanique; – un CV démontrant une expérience dans les disciplines pertinentes du génie, y compris le génie mécanique et/ou électrique et/ou chimique.

3. **À PIÈCE JOINTE 1 A LA PARTIE 4, CRITÈRES OBLIGATOIRES ET CRITÈRES TECHNIQUES ÉVALUÉS PAR POINTS**, sous **Notation des critères techniques obligatoires** :

SUPPRIMER :

N° d'exigence	Critère technique obligatoire / Exigence	Instructions pour la préparation des soumissions
TO3	Un ingénieur (ing.) – titulaire d'un permis d'ingénieur, intermédiaire doit avoir :	Le soumissionnaire doit fournir une copie de la documentation de reconnaissance (certificats/diplômes) et un CV démontrant l'expérience requise.
	a. au minimum cinq ans d'expérience démontrée au cours des 15 dernières années à compter de la date d'affichage de la demande de soumissions dans la prestation de services d'ingénierie connexes et	
	b. posséder, au minimum, un diplôme universitaire (doctorat, diplôme de deuxième cycle, diplôme de premier cycle) ou un diplôme ou un certificat de collègue ou de cégep obtenu d'un établissement reconnu*.	

INSÉRER :

N° d'exigence	Critère technique obligatoire / Exigence	Instructions pour la préparation des soumissions
TO3	Un professionnel intermédiaire doit avoir :	Le soumissionnaire doit fournir une copie de la documentation de reconnaissance (certificats/diplômes) et un CV démontrant l'expérience requise.
	a) au minimum cinq ans d'expérience démontrée au cours des 15 dernières années à compter de la date d'affichage de la demande de soumissions dans la prestation de services d'ingénierie connexes dans le domaine des systèmes de réservoirs de stockage de produits pétroliers;	
	b) posséder, au minimum, un diplôme universitaire (doctorat, diplôme de deuxième cycle, diplôme de premier cycle) ou un diplôme ou un certificat de collègue ou de cégep obtenu d'un établissement reconnu*.	

4. À PIÈCE JOINTE 1 A LA PARTIE 4, CRITÈRES OBLIGATOIRES ET CRITÈRES TECHNIQUES ÉVALUÉS PAR POINTS, sous Critères d'évaluation technique cotés :

SUPPRIMER :

TC5	Expérience de l'Ingénieur (ing.) – titulaire d'un permis d'ingénieur, intermédiaire		
TC5.1	Expérience démontrée de l'Ingénieur (ing.) – titulaire d'un permis d'ingénieur, intermédiaire dans la participation à la vérification de la conformité environnementale des réservoirs de stockage de produits pétroliers dans les compétences fédérales et provinciales.	12 points	<p>au moins cinq projets pertinents au cours des dix dernières années (depuis 2012) – de ces cinq projets un minimum de trois doivent être des projets fédéraux et un minimum de deux projets doivent être provinciaux. (12 points)</p> <p>trois ou quatre projets pertinents au cours des dix dernières années (depuis 2012) – au moins deux projets fédéraux et un projet provincial. (8 points)</p> <p>au plus deux projets pertinents au cours des dix dernières années (depuis 2012) – au moins un projet fédéral et un projet provincial. (4 points)</p> <p>Moins de deux projets pertinents au cours des dix dernières années (depuis 2012). (0 point)</p>
TC5.2	Expérience démontrée de l'Ingénieur (ing.) – titulaire d'un permis d'ingénieur, intermédiaire dans la participation à la rédaction et à la révision des <u>spécifications</u> relatives à l'installation et à l'enlèvement de systèmes de stockage de produits pétroliers.	12 points	<p>Quatre projets pertinents au cours des dix dernières années (depuis 2012) – au moins trois projets fédéraux et un projet provincial. (12 points)</p> <p>deux ou trois projets pertinents au cours des dix dernières années (depuis 2012) – au moins deux projets fédéraux et un projet provincial. (8 points)</p> <p>un projet fédéral pertinent au cours des dix dernières années (depuis 2012). (2 points)</p> <p>Aucun succès démontré relativement aux projets pertinents. (0 point)</p>
TC5.3	Expérience démontrée de l'Ingénieur (ing.) – titulaire d'un permis d'ingénieur, intermédiaire dans la participation à l'installation de réservoirs de stockage de produits pétroliers.	10 points	<p>au moins trois projets pertinents – au moins deux projets fédéraux et un projet provincial. (10 points)</p> <p>au plus deux projets pertinents – au moins un projet fédéral et un projet provincial. (6 points)</p> <p>Aucun succès démontré relativement aux projets pertinents au cours des cinq dernières années. (0 point)</p>
TC5.4	Expérience démontrée de l'Ingénieur (ing.) – titulaire d'un permis d'ingénieur, intermédiaire dans la collecte de données visant à effectuer des recherches et des analyses semblables aux travaux inclus dans la portée des travaux.	12 points	<p>au moins cinq projets pertinents. (12 points)</p> <p>trois ou quatre projets pertinents. (8 points)</p> <p>un ou deux projets pertinents. (4 points)</p> <p>Aucun succès démontré relativement aux projets pertinents. (0 point)</p>

INSÉRER :

TC5 Expérience du professionnel intermédiaire			
TC5.1	Expérience démontrée du professionnel intermédiaire dans la participation à la vérification de la conformité environnementale des réservoirs de stockage de produits pétroliers dans les compétences fédérales et provinciales.	12 points	<p>au moins cinq projets pertinents au cours des dix dernières années (depuis 2012) – de ces cinq projets un minimum de trois doivent être des projets fédéraux et un minimum de deux projets doivent être provinciaux. (12 points)</p> <p>trois ou quatre projets pertinents au cours des dix dernières années (depuis 2012) – au moins deux projets fédéraux et un projet provincial. (8 points)</p> <p>au plus deux projets pertinents au cours des dix dernières années (depuis 2012) – au moins un projet fédéral et un projet provincial. (4 points)</p> <p>Moins de deux projets pertinents au cours des dix dernières années (depuis 2012). (0 point)</p>
TC5.2	Expérience démontrée du professionnel intermédiaire dans la participation à la rédaction et à la révision des <u>spécifications</u> relatives à l'installation et à l'enlèvement de systèmes de stockage de produits pétroliers.	12 points	<p>au moins quatre projets pertinents au cours des dix dernières années (depuis 2012) – au moins trois projets fédéraux et un projet provincial. (12 points)</p> <p>deux ou trois projets pertinents au cours des dix dernières années (depuis 2012) – au moins deux projets fédéraux et un projet provincial. (8 points)</p> <p>un projet fédéral pertinent au cours des dix dernières années (depuis 2012). (2 points)</p> <p>Aucun succès démontré relativement aux projets pertinents. (0 point)</p>
TC5.3	Expérience démontrée du professionnel intermédiaire dans la participation à l'installation de réservoirs de stockage de produits pétroliers.	10 points	<p>au moins trois projets pertinents – au moins deux projets fédéraux et un projet provincial. (10 points)</p> <p>au plus deux projets pertinents – au moins un projet fédéral et un projet provincial. (6 points)</p> <p>aucun succès démontré relativement aux projets pertinents au cours des cinq dernières années. (0 point)</p>
TC5.4	Expérience démontrée du professionnel intermédiaire dans la collecte de données visant à effectuer des recherches et des analyses semblables aux travaux inclus dans la portée des travaux.	12 points	<p>au moins cinq projets pertinents. (12 points)</p> <p>trois ou quatre projets pertinents. (8 points)</p> <p>un ou deux projets pertinents. (4 points)</p> <p>aucun succès démontré relativement aux projets pertinents. (0 point)</p>

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.